

Procès verbal de délibération du Conseil Municipal

REGION DE L'EXTREME-NORD

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA

Paix – Travail – Patrie

COMMUNE DE KOZA

SECRETARIAT GENERAL



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL SESSION ORDINAIRE DU 31 JUIL 2014

Noms et prénoms des membres dont le Conseil est composé.....41 Conseillers
 Nombres des Conseillers en fonction.....41 Conseillers
 Nombres des Conseillers présents à la Session du Conseil.....0 Conseillers

L'an deux mille quatorze et le 31 JUIL 2014 à neuf heures trente minutes, s'est tenue une session ordinaire du Conseil Municipal dans la salle de délibération de la Commune de Koza, en vue d'examiner et d'adopter le compte administratif du Maire de la Commune de Koza pour l'exercice : **2013** de ladite Commune, conformément à la Loi n°204 /018 du 22/07/04, fixant les règles applicables aux Communes, sous la présidence de Monsieur :NDJIDDA TAKOUDAMA, Maire de cette Commune.

Ont signé les Conseillers Municipaux présents:

01	NDJIDDA TAKOUDAMA		22	ZAINAPA NGUIZANA	
02	DJABOU		23	HADIDJA MAMOUDOU	
03	BALDAGUI BALDINA		24	SAMEDI MALAGADJEO	
04	METSEME MARCEL		25	BALDINA GOUCHE	
05	ASTA VERONIQUE		26	SALATA PEREVED	
06	PEREVET GABRIEL		27	YAKADAM JACQUELINE	
07	NGUELEODI MANAODA		28	MASSARA DANIEL	
08	MALIKI IBRAHIM		29	NDAIGUI	
09	ZAMBA FADIMATOU		30	NGAIBAI DANIEL	
10	TUKUYE GAIDI		31	SEMBAI JACQUES	
11	HASSAN CHRISTOPHE		32	KALDAOUSSA EMMENUEL	
12	WASSA WALLA		33	TAWASNA RANAVA	
13	MOUSSA OUMAR		34	CHEKILE YAKOUBOU	
14	GOLIME SIMON		35	ALI ABBA	
15	FANDI JEAN MARIE		36	TUTU EMMANUEL	
16	PAUL HAHAD		37	NDOUGNA	
17	GUEKEME CHENEYE		38	CHEGUEDE HAMADJE	
18	VADARA SALMY		49	KALDAPA TAGUIYEKE	
19	ZAYADI JEAN MANAODA		40	ZAMBA KOLIYE	
20	HAIMA ETIENNE		41	ABDOULAYE	
21	OUMAROU TCHIDEME				

Etaient absents:

*Delibération municipale n° 09 /DL/C/KOZ-/14 portant la validation
du projet de la réalisation de l'agenda 21 de la Commune de Koza.*

Délibération municipale n° 09 /DL/C/KOZ-/14 portant la validation du projet de la réalisation de l'agenda 21 de la Commune de Koza.

Le Conseil Municipal de la Commune de Koza,

- Vu la Constitution,
- Vu la Loi n°2004/017 /du 22 juillet 2004 d'Orientation de la Décentralisation,
- Vu la Loi n°2004/018/du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes,
- Vu le Décret n°93 /321 du 25 novembre 1993 portant création de la Commune Rurale de Koza,
- Vu le Décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun
- Vu le Décret n°2008 /377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des Chefs des Circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leur services,
- Vu le Décret n°2014/186 du 04 juin 2014 portant nomination de Monsieur ROKSBO RAYMOND, Administrateur Civil Principal, Préfet du Département du MAYO-TSANAGA;
- Vu l'Arrêté n°00000209 /A/MINATD/DCTD/ DU 04 juin 2013 constatant l'élection de Monsieur : NDJIDDA TAKOUDAMA, Maire de la Commune de Koza, à l'issu du scrutin municipal du 30 septembre 2013 dans la Commune de Koza, Considérant la convocation de la Session Ordinaire du Conseil en date du 22 JUIL 2014,

Délibère

Sous réserve de l'approbation définitive par l'autorité de tutelle, le Conseil Municipal de la Commune de Koza, dans sa séance du 31 JUIL 2014 a adopté les dispositions ci-dessous :

Article : 1^{er} –Le Conseil Municipal de la Commune de Koza, réuni en Session Ordinaire du Conseil, après avoir délibéré sur les points portés à l'ordre du jour, a adopté à l'unanimité par acclamation la validation du projet de la réalisation de l'agenda 21 de la Commune de Koza.

Article : 2^{ème} –La présente délibération municipale sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.



Le Secrétaire de Séance,

FANDAY JEAN

Fait à Koza, les jour, mois et an que dessus
Le Maire,



NDJIDDA TAKOUDAMA

Ampliations

- PREFET MA/TSANAG
- GOUVERNEUR/REN
- MINATD/DCTD/YDE
- MINEFI/YDE
- INS/YDE
- FEICOM/Ydé
- ARCHIVES/CHRONOS

visa et Approuvé

MOKOLO, le 29 SEP 2014

Le Préfet,



Raymond Rokoko
Administrateur Civil Principal